

Document de consultation publique

Projet de politique de la vie nocturne montréalaise

Janvier 2024





Table des matières

La vie nocturne, catalyseur de retombées culturelles, sociales et économiques.....	4
Qu'est-ce que la vie nocturne?	4
Où se déroule la vie nocturne?	4
Les orientations	7
Les principales conditions gagnantes	8
La vie nocturne montréalaise en quelques chiffres	9
Les parties prenantes.....	10
Le processus d'élaboration de la Politique	11
Les principes directeurs et les objectifs	12
1. Consolider les nuits montréalaises	12
2. Étendre et développer les nuits montréalaises.....	14
3. Instaurer un modèle de gouvernance adapté et agile	15
Questions de consultation	16
Cohabitation	16
Écosystème nocturne	16
Gouvernance et leviers municipaux	16
Santé et sécurité.....	16
Annexes.....	17
Rapports, études, consultation et projets pilotes ayant permis le développement de la Politique.....	17
Partenaires consultés pour l'élaboration de la Politique.....	18

La vie nocturne, catalyseur de retombées culturelles, sociales et économiques

La vie nocturne représente l'un des importants piliers de l'identité créative, vivante et singulière de Montréal. À l'échelle internationale, d'autres villes comme Berlin, Amsterdam et Sydney ont également mis sur ce pilier, et sont reconnues pour leur vie culturelle dynamique et attrayante. Leur vitalité nocturne est d'ailleurs indissociable de leur identité et génère des retombées culturelles, sociales et économiques substantielles. Toutes ces villes ont choisi d'établir un environnement propice à l'émergence et à la pérennité de leurs activités nocturnes. Leur expérience démontre que la vie nocturne représente un véritable levier de vitalité économique et culturelle durable.

C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal souhaite consolider son positionnement de grande métropole, et se doter d'une politique de la vie nocturne inspirante, structurante et inclusive. La Ville veut ainsi offrir à ses partenaires, dont le travail quotidien fait de Montréal une véritable métropole culturelle et économique, la possibilité de renforcer leurs activités et programmations sur une plage horaire étendue.

Cette offre nocturne bonifiée permettra à la population de profiter davantage de l'expérience culturelle et urbaine montréalaise. Cependant, il est primordial pour la Ville de préserver la qualité de vie et la tranquillité des quartiers résidentiels. Le défi est donc de développer un cadre fonctionnel et réglementaire basé sur une cohabitation harmonieuse des activités, au bénéfice de la population.

La vie nocturne englobe une grande diversité d'organisations issues des secteurs du tourisme, de la restauration, des activités culturelles et créatives, ainsi que des milieux associatif et communautaire, du commerce et des affaires. Plusieurs de ces partenaires témoignent d'un vif intérêt de leurs clientèles et publics pour une vie nocturne plus dynamique, et manifestent la volonté de répondre à ces besoins de façon structurée et harmonieuse.

Le présent projet de politique de la vie nocturne montréalaise vise à favoriser une bonne cohabitation des activités nocturnes économiques et culturelles avec les besoins et aspirations des résidentes et résidents montréalais. Il sera soumis à une consultation publique menée par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation. Les partenaires de la Ville, tout comme la population montréalaise, seront invités à formuler leurs avis et suggestions sur les orientations et les priorités proposées et à préciser le rôle qu'ils souhaitent jouer dans la mise en œuvre de la politique.

Qu'est-ce que la vie nocturne?

Pour les fins du projet de politique, on entend par « vie nocturne » la période excluant la journée de travail traditionnelle. Cette période, qui s'étend de 18 h à 6 h, est divisée en trois plages horaires qui ont des dynamiques et des enjeux distinctifs.

Période

La vie nocturne correspond à la période de la journée entre 18 h et 6 h, répartie en trois plages horaires :

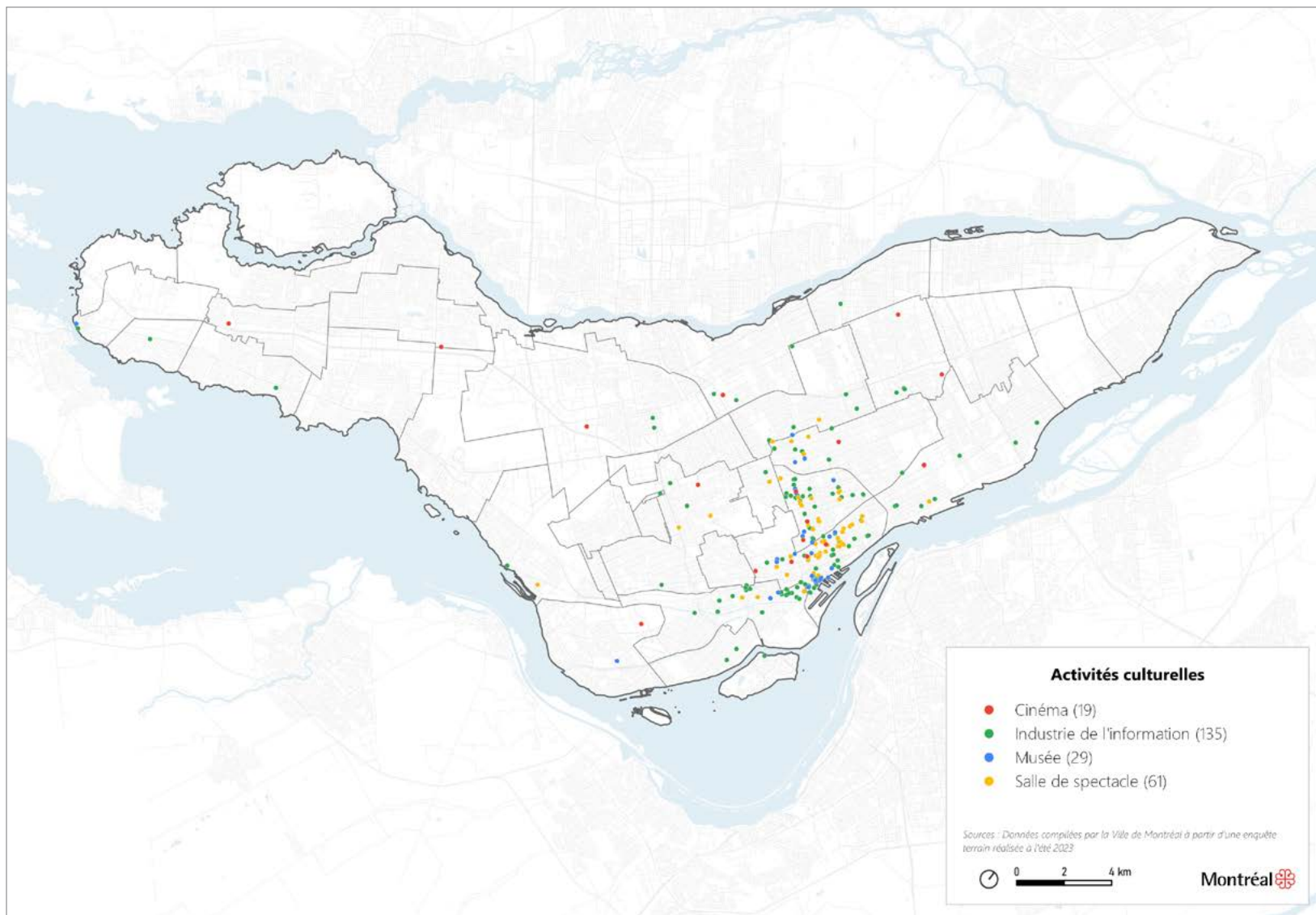
- Soirée : 18 h à 00 h 00
- Cœur de la nuit : 00 h 00 à 4 h 30
- Petit matin : 4 h 30 à 6 h

Où se déroule la vie nocturne?

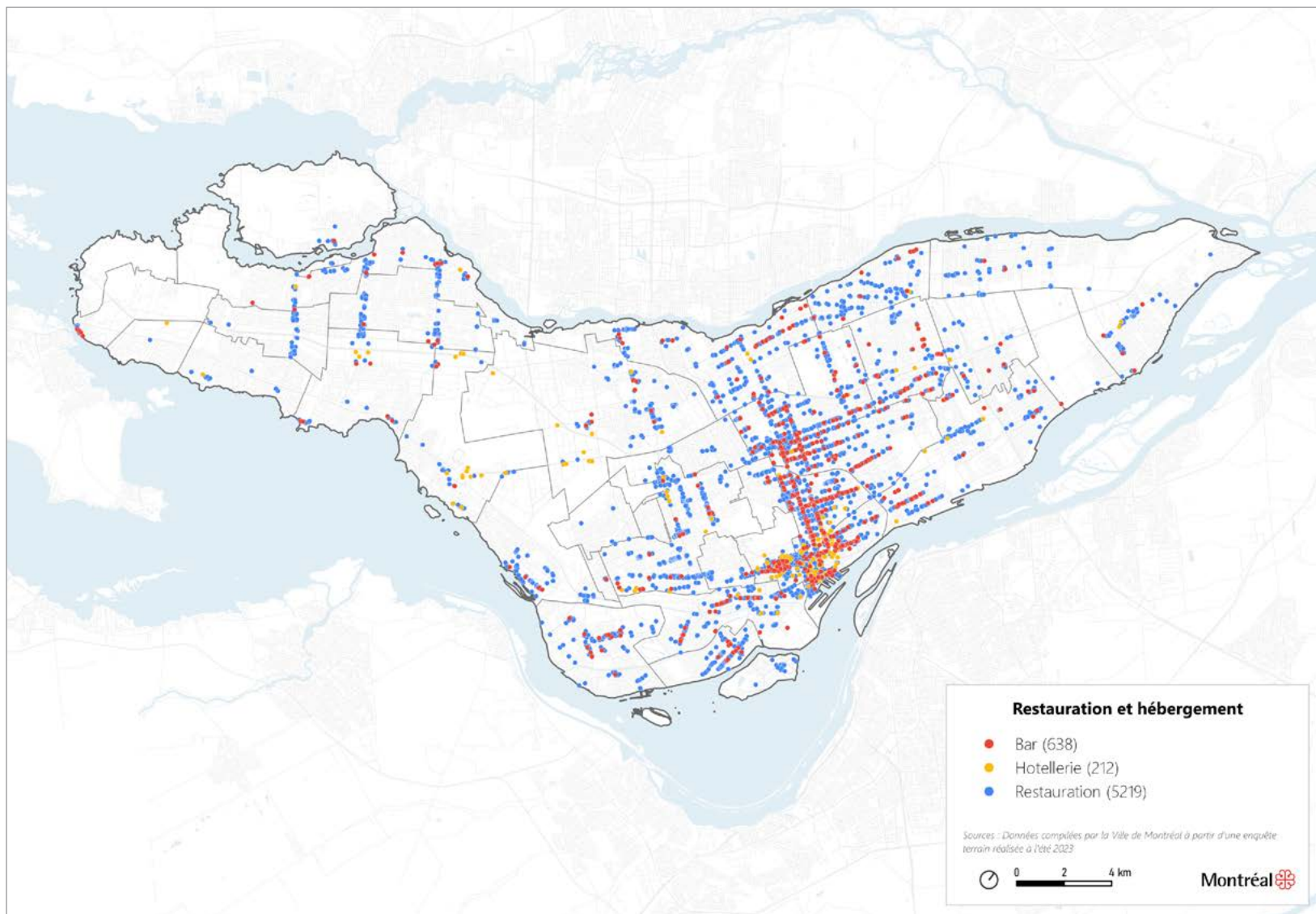
Les activités de la vie nocturne se vivent dans les 19 arrondissements de Montréal de façon variable. Elles peuvent se dérouler dans divers endroits, comme dans les espaces de diffusion culturelle, les restaurants, les bars, les commerces, ou encore dans l'espace public.

Recensement des partenaires économiques et culturels de la vie nocturne

Activités culturelles



Bars, restauration et hébergement



Les orientations

Orientations principales

1. Offrir de nouvelles occasions d'affaires aux partenaires commerciaux et culturels de l'économie nocturne, en s'assurant d'inscrire une cohabitation harmonieuse comme élément central, garant de la pérennité des actions.
2. Proposer une vie nocturne dynamique et sécuritaire à la population et aux touristes, en s'appuyant sur l'entrepreneuriat et l'expérience culturelle montréalaise comme facteurs de cohésion sociale et de qualité de vie.
3. Assurer le maintien des zones de vitalité nocturne actuelles et outiller les secteurs en développement pour favoriser la cohabitation des futures activités nocturnes, en lien par exemple avec le bruit, la propreté et la sécurité.

Les principaux résultats visés par ce projet de politique sont de :

- pérenniser et développer l'expérience culturelle montréalaise;
- contribuer activement au développement de la destination urbaine;
- faire rayonner la « marque Montréal », métropole culturelle internationale, festive et créative;
- favoriser la cohabitation des usages sur le territoire montréalais;
- voir émerger de nouvelles pratiques d'affaires et de nouvelles formes de programmation culturelle;
- soutenir la vitalité culturelle et commerciale des quartiers;
- proposer une offre nourrie par le cœur créatif, l'imagination, l'esprit d'innovation, l'entrepreneuriat et la culture;
- constituer un vecteur positif du développement de la qualité de vie de la population montréalaise;
- veiller à l'inclusion sociale et à la sécurité de la population.

Quatre grands principes guideront les mesures élaborées dans le cadre de ce projet de politique :

1. La Ville déploiera **progressivement** ses engagements en faveur de la vie nocturne, selon des horizons à court, à moyen et à long terme.
2. La Ville souhaite désigner des **zones de vitalité nocturne** dans des secteurs propices à la tenue d'activités économiques et culturelles. Ces zones seront circonscrites par les arrondissements, en collaboration avec les organismes locaux et en concertation avec la population du secteur.
3. La Politique est conçue **au bénéfice de toute la population montréalaise**. Elle vise à assurer un accès équitable, inclusif et sécuritaire aux espaces et aux activités nocturnes économiques et culturelles de la métropole.
4. Toute **partie prenante** de la vie nocturne sera considérée dans l'application des orientations de la Politique.

Développement du concept de zones de vitalité nocturne

Secteurs géographiques où se concentrent des activités économiques et culturelles nocturnes sur des heures étendues, qui contribuent à leur identité et à leur attractivité. Ces activités sont organisées par un ou plusieurs partenaires représentés par un organisme et favorisent le développement des milieux de vie.

Les principales conditions gagnantes

Pour assurer la réussite d'une telle politique de façon pérenne, il est essentiel de réunir certaines conditions gagnantes, notamment :

- **une participation engagée** des partenaires de la vie nocturne en fonction de leurs compétences;
- **une structure de gouvernance adaptée et agile** pour piloter le projet et soutenir les parties prenantes;
- **une bonne collaboration** entre les parties prenantes, en fonction de leurs attentes et besoins respectifs;
- **une adaptation progressive des cadres réglementaires et des processus** par les arrondissements et les services municipaux concernés;
- **un cadre favorable pour les travailleuses et travailleurs nocturnes** pour renforcer l'attractivité de ce type d'emploi;
- **une adaptation concertée des services et des espaces publics** pour une ville inclusive, sécuritaire et agréable, de nuit comme de jour.

Règlementations uniformes Culture alternative
Bonnes pratiques
Concertation Vitalité nocturne
Mitigation Culture Économie Rayonnement
Créativité Mixité Diversité
Sécurité Inclusion Encadrement
Aménagement nocturne Réduction des risques Qualité de vie
Comportements positifs

La vie nocturne montréalaise en quelques chiffres

- Plus de **50 %** des représentations en arts de la scène, de l'assistance et des recettes de billetterie du Québec ont lieu à Montréal¹.
- Parmi les **11,1 millions** de touristes annuels à Montréal, **22 %** citent la vie nocturne comme étant la principale raison de leur visite, ce qui représente **2,4 millions** de touristes nocturnes². Si cette proportion de touristes nocturnes à Montréal était comparable à celle d'Amsterdam et de Berlin, la vie nocturne montréalaise pourrait générer des retombées économiques annuelles supplémentaires de **676 M\$**³.
- Montréal est une ville jeune : **29 %** de sa population est âgée de 15 à 34 ans⁴. Elle attire chaque année une importante population étudiante. En 2022, elle comptait **185 000** inscriptions universitaires, dont **40 000** provenaient de l'international⁵.
- Montréal peut compter sur un tissu culturel solide et hautement créatif. En effet, la métropole compte de nombreux lieux de diffusion culturelle et de création artistique, dont **61** salles de spectacles, incluant **40** salles alternatives ou indépendantes, **27** théâtres, **120** festivals et événements, **46** musées, **19** cinémas et plus de **400** ateliers d'artistes⁶.
- De nombreux partenaires sont impliqués dans la vie nocturne de Montréal, dont **924** bars, **5 219** restaurants et **11** discothèques⁷.
- Un réseau des Maisons de la culture composé de **24** équipes culturelles qui œuvrent dans les 19 arrondissements en présentant diverses activités dans les maisons de la culture et dans plus d'une soixantaine de lieux culturels et d'espaces publics.
- Pour chaque dollar dépensé dans une salle de spectacles, près d'**un dollar** est également dépensé dans un commerce environnant⁸.

1. MCE Conseils, *Portrait statistique, économique et cartographique des économies de nuit pour l'agglomération de Montréal*, 2022.

2. Tourisme Montréal, *Bilan touristique annuel 2019 à Montréal*, 2019.

3. point.ligne.plan, *Montréal ville 24 heures : rapport économique sur la nuit socioculturelle de la métropole*, Rapport commandé par MTL 24/24, 2022.

4. Ville de Montréal, *Page Montréal en statistiques*, 2022 (consulté le 15 novembre 2023).

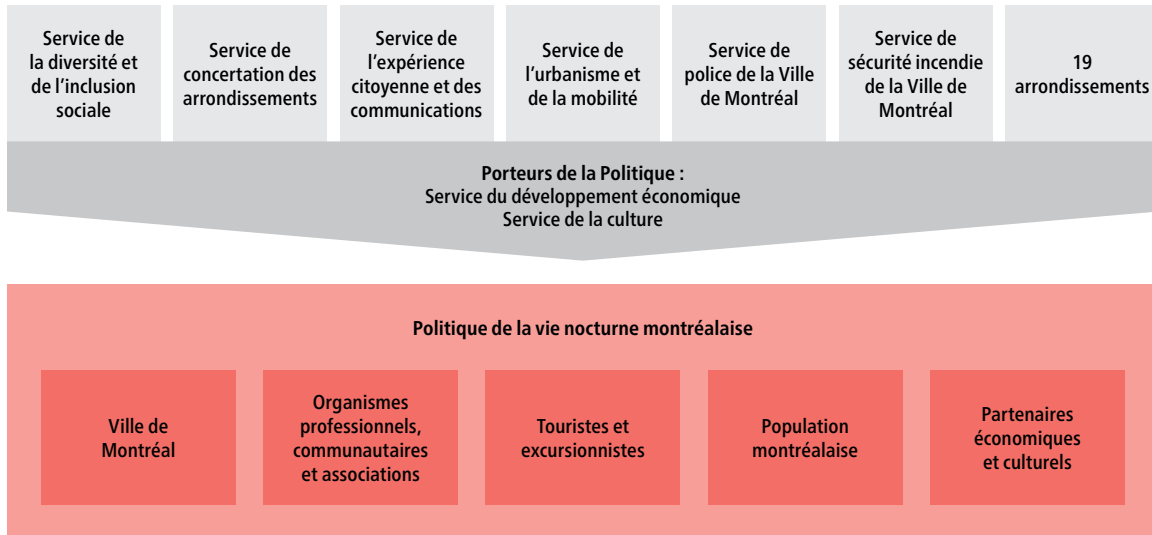
5. Ville de Montréal, *Page Montréal en statistiques*, 2022 (consulté le 15 novembre 2023).

6. Service de la culture de la Ville de Montréal, 2023.

7. MCE Conseils, *Portrait statistique, économique et cartographique des économies de nuit pour l'agglomération de Montréal*, 2022.

8. KPMG, *Études sur les retombées commerciales des salles de spectacles du Quartier des spectacles et autres lieux de diffusion*, rapport commandé par la Ville de Montréal, Tourisme Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles, 2018.

Les parties prenantes



La mise en œuvre de la Politique va exiger l'adaptation de certaines pratiques de la Ville et des arrondissements. Elle nécessitera également la collaboration et l'implication d'un ensemble de partenaires. En effet, elle devra prendre en compte toutes les parties prenantes dont les réalités sont liées, directement ou indirectement, à la vie nocturne économique et culturelle, soit :

- Les **partenaires économiques et culturels montréalais** qui génèrent et nourrissent l'activité nocturne de Montréal comprenant notamment :
 - les salles de spectacles;
 - les promoteurs d'événements;
 - les boîtes de nuit et discothèques;
 - les festivals;
 - les cinémas;
 - les musées;
 - les théâtres;
 - les restaurants;
 - les bars;
 - les commerces et les établissements d'affaires;
 - les agences événementielles.

En développant leurs initiatives, ces partenaires façonnent l'offre disponible pendant la période nocturne, et jouent ainsi un rôle central. La Ville souhaite leur offrir de nouvelles occasions d'affaires, en instaurant un cadre favorable et concerté visant à assurer la durabilité de leurs programmations.

- Les **citoyennes et citoyens de Montréal** : résidentes et résidents, travailleuses et travailleurs nocturnes, jeunes noctambules, etc. Le renforcement de la vie nocturne vise à créer une ville dynamique, vivante et culturelle pour la population montréalaise, dont les besoins sont très variables. Pour assurer une coexistence harmonieuse, il est nécessaire de mettre en place un cadre permettant de conjuguer une diversité de considérations. Ce cadre facilitera la conciliation entre la demande d'intensification des activités nocturnes et les préoccupations liées aux nuisances potentielles.

- Les nombreux **touristes et excursionnistes** visitant Montréal chaque année, dont près du quart s’y rendent en premier lieu pour profiter de la vie nocturne. L’objectif est de leur offrir une expérience singulière et satisfaisante, et d’attirer un nombre croissant de séjours prolongés et de visites quotidiennes. Cette démarche vise à faire rayonner la ville, tant sur le plan local que sur le plan international, en renforçant son image de métropole culturelle dynamique, tout en consolidant des retombées économiques pour l’écosystème touristique.
- Les **organismes et services communautaires montréalais** qui œuvrent au quotidien pour favoriser l’adoption de pratiques festives responsables, l’inclusion ou encore la représentation et la protection des personnes vulnérables et marginalisées. Leur connaissance fine de ces populations et de leurs besoins contribuerait à la création d’un cadre sécuritaire et inclusif pour une vie nocturne saine et pérenne.

Le processus d’élaboration de la Politique

Le projet de politique de la vie nocturne est le fruit de trois années de travaux amorcés en 2020, portés conjointement par le Service du développement économique et le Service de la culture, et impliquant diverses compétences municipales et partenaires externes.

Il s’inscrit dans la continuité des politiques et des orientations qui guident les actions de la Ville et de ses principaux partenaires, dont :

- [Montréal 2030](#);
- [le Plan d’urbanisme et de mobilité 2050](#);
- [En route vers une stratégie renouvelée pour le centre-ville 2022-2030](#);
- [la Politique de développement culturel 2025-2030](#);
- [le Plan Solidarité, équité et inclusion](#);
- les politiques de développement locales des arrondissements;
- [Destination harmonieuse, Tourisme Montréal](#);
- les plans lumière du [Quartier des spectacles](#) et du [Vieux-Montréal](#).

La proposition de politique se fonde également sur divers travaux initiés par la Ville dans le but d’alimenter ses orientations stratégiques et de veiller à une prise en compte appropriée des répercussions et enjeux inhérents à une telle politique. L’ensemble de ces éléments sont précisés en annexe.

Les principes directeurs et les objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique, la Ville souhaite adopter trois grands principes directeurs :

1. **Consolider les nuits montréalaises**
2. **Étendre et développer les nuits montréalaises**
3. **Instaurer un modèle de gouvernance adapté et agile**

La Ville va œuvrer à la réalisation de cette Politique en regard de ses champs de compétence. Cependant, il appartiendra aux partenaires concernés d'adapter leurs pratiques en fonction de leur champ d'action respectif. La Ville veillera à mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour assurer la cohabitation harmonieuse des activités, au bénéfice de la population.

1. Consolider les nuits montréalaises

La Ville souhaite développer un cadre fonctionnel et réglementaire harmonisé favorable au maintien des activités culturelles et économiques nocturnes.

1.1. Désigner des zones de vitalité nocturne dans des secteurs propices à la tenue d'activités économiques et culturelles

En collaboration avec les organismes locaux et en concertation avec la population du secteur, la Ville souhaite s'assurer de circonscrire les secteurs prioritaires pour la dynamisation des activités économiques et culturelles nocturnes. Cet exercice exigera une attention particulière afin de préserver la tranquillité des quartiers où l'usage résidentiel est dominant. Des actions ciblées seront déployées dans ces zones pour réduire les impacts des activités nocturnes tels que le bruit, la sécurité, la propreté ou encore la mobilité.

1.2. Adapter et harmoniser les cadres réglementaires entourant les activités nocturnes

La mise en œuvre de la Politique s'appuiera autant sur des compétences d'arrondissement, comme les règlements sur le bruit et les règlements d'urbanisme, que sur des compétences relevant des services municipaux, comme le Plan d'urbanisme et de mobilité. Elle impliquera la révision de stratégies, de processus et d'outils réglementaires par les administrations locales et les services municipaux concernés, le cas échéant.

1.3. Favoriser l'intégration des activités nocturnes dans leur milieu

Cet objectif vise à mettre en place des actions ciblées de médiation, de communication et de soutien dans les secteurs de vitalité nocturne afin d'assurer :

- la résolution de problématiques de façon durable;
- le maintien et la mise en valeur des actifs culturels et économiques, tels que les salles de spectacle, par la mise en place de programmes de soutien ciblés;
- la diminution des interventions des services de police et de la judiciarisation des méfaits;
- la cohabitation des usages culturels, économiques et résidentiels à l'échelle des quartiers;
- l'acceptabilité sociale et la perception positive des activités nocturnes;
- le partage de l'information et des données collectées sur le terrain.

1.4. Adopter une approche équitable, sécuritaire et inclusive reconnaissant la diversité des usagères et usagers de la nuit

Le projet de politique vise à prévenir toute forme de discrimination que des personnes pourraient subir en raison de leur genre, origine, couleur de peau, handicap, âge, condition sociale, orientation sexuelle ou langue. Cette approche concerne aussi bien les résidentes et résidents, les travailleuses et travailleurs de la nuit, les touristes que les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité.

1.5. Élaborer une convention sur la vie nocturne montréalaise

La réussite de la Politique réside dans l'élaboration de cadres de pratique qui font consensus et dans le respect des engagements mutuels par toutes les parties prenantes. Ces règles seront établies en fonction des attentes de la Ville, de ses partenaires économiques et culturels ainsi que des organismes représentant la population et les services communautaires.

1.6. Généraliser l'implantation de certaines pratiques de gestion et de partage de connaissances parmi les parties prenantes de la vie nocturne

Avec le soutien de ses partenaires, la Ville souhaite favoriser l'adoption de meilleures pratiques en matière de :

- diffusion sonore;
- pratiques festives responsables;
- gestion du domaine public;
- conditions de travail des travailleuses et travailleurs de nuit.

Une approche collaborative des parties prenantes impliquées permettra d'inscrire ces actions dans la durée.

1.7. Déployer des aménagements urbains adaptés aux pratiques nocturnes

L'aménagement urbain montréalais devrait viser la création d'un environnement nocturne accueillant et sécuritaire, en particulier dans les zones de vitalité nocturne. Il devrait encourager la cohabitation entre les noctambules et la population résidente. Cela englobe, entre autres, la signalisation, l'éclairage, la visibilité, la surveillance formelle, ainsi que l'aménagement et l'entretien des espaces.

1.8. Favoriser et aménager la mobilité nocturne

Le déploiement de zones de vitalité nocturne nécessitera éventuellement la bonification de l'offre en transport collectif afin d'assurer une mobilité nocturne fréquente, sécuritaire et étendue sur le territoire. Ces développements devront être réalisés dans le respect des contraintes et des capacités des parties prenantes, en s'assurant de créer des synergies issues de collaborations jusqu'alors inexploitées.

2. Étendre et développer les nuits montréalaises

Le projet de politique vise à favoriser le développement harmonieux de nouvelles activités qui contribueront à la vitalité culturelle et économique de la métropole et à la qualité des milieux de vie. À cet effet, plusieurs objectifs sont proposés :

2.1. Établir des stratégies de concertation citoyenne par territoire

Le renforcement des activités nocturnes doit se faire avec la participation des Montréalaises et Montréalais. Selon les secteurs, cette volonté pourrait prendre plusieurs formes, comme des tables de concertation locales ou des consultations thématiques menées par des organismes ou par la Ville. Les bénéfices escomptés comprennent :

- le développement d'une vision locale de la nuit;
- une participation renforcée des citoyennes et des citoyens à la vie de quartier;
- le déploiement d'actions ciblées et de mécanismes de communication simplifiés, notamment en matière de gestion des plaintes.

2.2. Adopter une gestion collaborative et coordonnée du domaine public entre les services publics et les partenaires parapublics et privés

Cette approche repose notamment sur des actions de collaboration entre la Ville et les organismes représentant les partenaires locaux pour tous les secteurs de vitalité nocturne. Elle doit favoriser :

- la gestion intégrée et concertée des répercussions découlant de la vie nocturne;
- le partage efficient des responsabilités;
- le développement de stratégies concertées et d'indicateurs communs;
- la création d'une intelligence collective du territoire.

2.3. Faciliter les initiatives d'urbanisme transitoire, éphémère ou temporaire

La Ville vise à simplifier les démarches pour de telles initiatives, notamment par une prise en charge rapide et efficace. De plus, des balises claires concernant la réglementation seront fournies aux partenaires économiques et culturels dans le but de :

- leur permettre de saisir des occasions d'affaires ou de tester de nouvelles pratiques;
- favoriser de nouveaux usages qui encouragent le dynamisme et l'évolution des milieux de vie;

- renforcer le rayonnement de Montréal au moyen de pratiques novatrices.

2.4. Faciliter l'usage récréatif de zones éloignées des lieux de résidence

Afin de prévenir les nuisances sonores, les propositions d'activités nocturnes temporaires ou permanentes qui sont éloignées des zones résidentielles seraient facilitées. La Ville souhaite définir un processus officiel pour ce type d'usages dans le but de simplifier leur développement et d'en assurer un encadrement approprié.

2.5. Assouplir le règlement régissant les heures d'ouverture des commerces

La Ville souhaite permettre l'adaptation des heures d'ouverture des commerces pour optimiser l'offre commerciale et stimuler l'activité économique dans les quartiers animés la nuit. Cette volonté, qui pourrait se matérialiser sous la forme de projets pilotes, devra obtenir le soutien des partenaires locaux, répondre aux objectifs de développement des territoires et se réaliser en phase avec les moyens disponibles.

2.6. Octroyer des autorisations ponctuelles ou permanentes pour étendre les heures de vente légales d'alcool pour une consommation sur place

Un processus normatif agile serait mis en place pour traiter les demandes d'établissements et d'organismes d'événements souhaitant proposer des soirées prolongées entre 3 h et 8 h, sur une base temporaire ou permanente.

Ce type d'autorisations pourraient être octroyées à des secteurs circonscrits ou à des événements bien encadrés. Elles auraient les objectifs suivants :

- Contribuer à instaurer une offre prolongée régulière, garantissant ainsi une plus grande prévisibilité pour les responsables des projets.
- Permettre l'émergence d'espaces propices à la tenue de soirées prolongées.
- Offrir de nouvelles fenêtres de diffusion culturelle et événementielle.
- Alléger les processus administratifs pour les partenaires nocturnes désireux d'étendre leurs activités.

3. Instaurer un modèle de gouvernance adapté et agile

Pour mettre en œuvre la Politique et assurer une gestion transversale de la vie nocturne, la Ville souhaite instaurer un modèle de gouvernance agile et efficace. Cette structure orchestrerait les domaines d'expertise des services municipaux, des arrondissements et des partenaires concernés. Elle permettrait à la Ville d'anticiper, de réagir et de s'adapter aux changements nécessaires pour assurer la pérennité de la vie nocturne.

Cette gouvernance se concentrerait sur les mandats suivants :

- 3.1. **Impliquer et orienter les arrondissements et les services municipaux** dans la gestion du changement, l'encadrement réglementaire et la concertation avec les collectivités.
- 3.2. **Mettre en place une table de concertation sur la vie nocturne et coordonner ses travaux.** Cette table rassemblerait les principaux partenaires et organismes concernés dans les zones de vitalité nocturne.
- 3.3. **S'assurer que les objectifs de la Politique seront pris en compte lors de l'élaboration de programmes, de lignes directrices et de plans d'action municipaux.**
- 3.4. **Soutenir et simplifier la mise en place de projets nocturnes structurants et novateurs** en accompagnant les services administratifs municipaux concernés et les responsables de projets.
- 3.5. **Stimuler et maintenir le dialogue avec les parties prenantes** de la vie nocturne, en tenant compte de leurs propres enjeux et en s'assurant de leur adhésion aux mesures mises en place.
- 3.6. **Favoriser le rayonnement de la vie nocturne montréalaise à l'échelle locale, nationale et internationale,** et veiller à la perception positive de la vie nocturne de la ville.
- 3.7. **Encourager la recherche, le partage et la mise en place de bonnes pratiques** en matière de gestion et d'activités nocturnes.
- 3.8. **Assurer la collecte et l'archivage des données** concernant la vie nocturne montréalaise, dans le but de documenter les activités et d'évaluer les retombées économiques qu'elles génèrent.

Questions de consultation

Dans le cadre de la consultation publique qui sera menée par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, tous les commentaires et suggestions seront les bienvenus. L'occasion vous sera ainsi offerte de donner votre avis sur les orientations et les priorités proposées afin d'enrichir ce projet de Politique de la vie nocturne. Ce processus vous permettra aussi de préciser le rôle que vous pourriez jouer et la contribution que vous pourriez apporter dans sa mise en œuvre. Voici quelques questions qui pourront alimenter votre réflexion.

Cohabitation

Le projet de Politique de la vie nocturne vise à offrir de nouvelles occasions d'affaires aux partenaires commerciaux et culturels de l'économie nocturne, en s'assurant d'inscrire la cohabitation harmonieuse des activités comme élément central, garant de la pérennité des actions. Y a-t-il d'autres objectifs, autres que ceux ciblés, qui devraient être identifiés pour mieux répondre à cette ambition?

La Ville déploiera progressivement ses engagements en faveur de la vie nocturne, selon des horizons à court, à moyen et à long terme. Quelles sont les premières actions de la Politique à mettre en œuvre à court terme?

L'intensification des activités nocturnes peut éveiller certaines appréhensions au sein de la population et des parties prenantes (gestion du bruit, crainte d'une augmentation des méfaits, etc.). À votre connaissance, y a-t-il des initiatives menées par d'autres villes qui pourraient être intéressantes à examiner pour enrichir les objectifs proposés en ce sens?

La Ville souhaite sensibiliser et outiller les entreprises économiques et culturelles pour favoriser une saine cohabitation avec leur voisinage. Afin d'éviter les dédoublements, quels sont, à votre connaissance, les outils existants ou en cours d'élaboration qui pourraient être promus et diffusés?

Écosystème nocturne

Le projet de politique de la vie nocturne montréalaise vise à favoriser le développement de nouvelles activités qui contribueront à la vitalité

culturelle et économique de la métropole et à la qualité des milieux de vie. Y a-t-il des exemples, à l'échelle locale ou internationale, dont nous pourrions nous inspirer afin de mieux soutenir les partenaires de la vie nocturne?

Le déploiement de la Politique s'appuiera sur la concertation de multiples parties prenantes. Quelle pourrait être votre contribution dans sa mise en œuvre?

Quels seraient les mécanismes à mettre en place pour mobiliser la communauté d'affaires montréalaise?

La Ville souhaite désigner des zones de vitalité nocturne dans des secteurs propices à la tenue d'activités économiques et culturelles. Comment ces zones devraient être définies? Quelle gouvernance locale devrait être mise en place pour assurer leur développement pérenne et la gestion collaborative des opérations qui y sont reliées?

Gouvernance et leviers municipaux

Pour mettre en œuvre la Politique et assurer une gestion transversale de la vie nocturne, la Ville souhaite instaurer un modèle de gouvernance agile et efficace. Comment visualisez-vous cette gouvernance dans l'organigramme municipal et quels mandats et compétences devraient lui être attribués?

Quels seraient les règlements municipaux prioritaires à adopter pour accélérer la mise en œuvre de la Politique de la vie nocturne?

Y a-t-il des règlements ou des encadrements qui ralentissent le déploiement de certains objectifs de la Politique?

Santé et sécurité

Le projet de politique vise, entre autres, à prévenir toute forme de discrimination et à favoriser des comportements positifs et des pratiques festives responsables. Quelle pourrait être votre contribution dans la mise en œuvre de cet objectif? À votre connaissance, y a-t-il des initiatives menées par d'autres villes sur ce plan dont nous pourrions nous inspirer?

Annexes

Rapports, études, consultations et projets pilotes ayant alimenté l'élaboration de la Politique :

- **Production de rapports et d'études**, notamment :
 - BC2, Initiatives nocturnes notoires à travers le monde et application montréalaise, en cours.
 - [DRSP, McGill, Étude Environnement sonore, Accroître notre compréhension de l'environnement sonore, 2021-2023.](#)
 - [MCE Conseil, Portrait statistique, économique et cartographique des économies de nuit pour l'agglomération de Montréal, 2022.](#)
 - [MTL 24/24, Diagnostic sur la vie nocturne à Montréal, 2021.](#)
 - [MTL 24/24, Montréal Ville 24 heures : Rapport économique sur la nuit socioculturelle de la métropole, 2022.](#)
 - [Raymond Chabot Grant Thornton, Analyse des besoins, enjeux et recommandations d'outils d'aide à la décision relatifs aux heures d'affaires des commerces, 2023.](#)
 - [Vibelab et PennPraxis, Creative FootPrint, 2023.](#)
- **Tenue d'exercices de concertation avec différentes parties prenantes**, notamment :
 - [Entretiens, consultations et groupes de discussion menés sur la vie nocturne en 2020 par Claude Fortin, chercheure, 2020-2021.](#)
 - Consultations informelles de la population et des parties prenantes par MTL 24/24, 2021.
 - Groupes de discussion par Creative FootPrint, 2022.
 - [Concertation des partenaires économiques et culturels externes par Habo Studio, 2023.](#)
- **Déploiement de projets pilotes** de 2022 à 2023 ayant pour objectif de tester à petite échelle certaines mesures considérées pour la Politique :
 - NON STOP 24/24.
 - Appel à projets avec financement pour sept projets d'extension des heures d'exploitation des permis d'alcool.
 - Douze projets d'extension des heures d'exploitation des permis d'alcool sans soutien financier.
 - Un projet de médiation sur le domaine public mené par la SDC du boulevard Saint-Laurent.

Partenaires consultés pour l'élaboration de la Politique

- Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)
- Association des galeries d'art contemporain (AGAC)
- Regroupement des propriétaires de taxi de Montréal (RPTM)
- Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ)
- Association des propriétaires de cinémas du Québec (APCQ)
- Association des restaurateurs de rue du Québec
- Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM)
- Association hôtelière du Grand Montréal (AHGM)
- Association RIDEAU
- BIXI
- Collectif Social
- Conseil des arts du Canada
- Conseil des Montréalaises
- Conseil jeunesse de Montréal (CJM)
- Culture Montréal
- Direction régionale de santé publique (DRSP)
- En Piste – Regroupement national des arts du cirque
- Entremise
- Événements Attractions Québec
- Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP)
- Habo Studio
- MTL 24/24
- Nouvelle Association des Bars du Québec (NABQ)
- Office montréalais de la gastronomie (OMG)
- Parc Jean-Drapeau
- Partenariat du Quartier des spectacles
- Regroupement des arts de rue du Québec (RAR)
- Regroupement des festivals régionaux artistiques indépendants (REFRAIN)
- Scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ)
- Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL)
- Société de développement commercial (SDC) Côte-des-Neiges
- Société de développement commercial (SDC) District central
- Société de développement commercial (SDC) Hochelaga-Maisonneuve
- Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest
- Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal
- Société de développement commercial (SDC) Promenade Masson
- Société de développement commercial (SDC) Monk
- Société de développement commercial (SDC) Montréal centre-ville
- Société de développement commercial (SDC) de l'Avenue du Mont-Royal
- Société de développement commercial (SDC) de la Petite Italie et du Marché Jean-Talon
- Société de développement commercial (SDC) Pignons rue Saint-Denis
- Société de développement commercial (SDC) de Pointe-Saint-Charles
- Société de développement commercial (SDC) du Quartier latin
- Société de développement commercial (SDC) de la Plaza St-Hubert
- Société de développement commercial (SDC) Vieux-Montréal
- Société de développement commercial (SDC) du Village
- Société de développement commercial (SDC) Wellington
- Musées Montréal
- Société des musées du Québec
- Société du Vieux-Port de Montréal
- Société de transport de Montréal (STM)
- Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
- Tourisme Montréal
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université de Montréal – Faculté des arts et des sciences, École de psychoéducation
- Université McGill
- Voies culturelles des faubourgs

Montréal 

Montréal.ca